

Montant minimal de versement initial : 200€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 10€

FRAIS ANNUELS

Frais de gestion du contrat	Taux appliqué ⁽²⁾	Taux maximum prévu au contrat
Frais des supports		
Support fonds euros	0,50% ⁽³⁾	0,50%
Support unités de comptes	0,50% ⁽³⁾	0,50%
Support Eurocroissance	NA	NA
Gestion pilotée : profils permanents	0%	0%
Frais de gestion des unités de compte ⁽⁴⁾	Taux moyen	
1/ Gestion libre		
Fonds actions ⁽⁵⁾	1,68%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,89%	
Fonds obligations	NA	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	NA	
Fonds immobiliers ⁽⁷⁾	NA	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	NA	
Fonds diversifiés	1,37%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,71%	
Fonds d'obligations convertibles	1,20%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	1,03%	
Fonds d'actifs non cotés	1,55%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,50%	
Fonds or et métaux précieux	1,45%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,73%	
Fonds monétaire	0,50%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,32%	
2/ Modes de gestion pilotée		
Profil Sérénité	1,35%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,80%	
Profil Équilibre	1,62%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,92%	
Profil Dynamique	1,69%	
Dont taux de rétrocession de commissions ⁽⁶⁾	0,91%	
Autres frais annuels	Taux appliqué ⁽²⁾	Taux maximum prévu au contrat
Frais forfaitaires	0€	0€
Frais proportionnels	0%	0%

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION	Taux appliqué ⁽²⁾	Taux maximum prévu au contrat
Frais sur versement		
Fonds en euros	0%	3%
Support en unités de compte	0%	• 1% • 0,6% si versements programmés
Frais de changement de mode de gestion	0%	0%
Frais arbitrage		
Proportionnels	• 1% vers l'euro • 0,2% vers l'UC	• 2% vers l'euro • 0,2% vers l'UC
Nombre d'arbitrages gratuits par an	12 vers l'UC	12 vers l'UC
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%	0%
Frais sur les versements de rente	3%	3%
Frais de rachat	0%	0%

NA : non applicable

(1) Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos (31/12/2025). Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(2) Taux de frais effectivement appliqué à la date de publication de la synthèse des frais. Frais en vigueur du 01/09/2026 au 31/12/2026.

(3) Taux de frais de gestion réduit à 0,45% au lieu de 0,50% pour les contrats dont le solde de cotisations nettes arrêté au 31 décembre de chaque année est égal ou supérieur à 450 000€.

(4) Les frais de gestion des supports d'investissement sont prélevés directement au niveau des fonds. Ils sont déjà intégrés dans la valorisation des supports et ne font donc pas l'objet d'un prélèvement distinct sur votre contrat. Ces frais ont néanmoins un impact sur la performance du support, laquelle est toujours présentée nette de ces frais de gestion.

(5) La catégorie « Fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(6) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

(7) La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

Achevé de rédiger le 01/09/2026